



Tarif des émoluments concernant les déchets

de la commune mixte de

VALBIRSE

Se fondant sur l'article 28 du règlement sur les déchets, le Conseil communal fixe comme suite les émoluments concernant les déchets :

I. Généralités

Emolument par objet	Art. 1 ¹ Par sac de : <ul style="list-style-type: none">• 17 litres CHF 0.60• 35 litres CHF 1.20• 60 litres CHF 2.40• 110 litres CHF 3.60 ² Par conteneur, pour 1 vidage : <ul style="list-style-type: none">• 250 litres CHF 8.40• 350 litres CHF 12.00• 800 litres CHF 27.60
Emoluments de base Forfait (hors TVA)	Art 2 ¹ par personne physique CHF 100.00 ² par personne morale ou entreprise : <ul style="list-style-type: none">• jusqu'à 3 employés CHF 150.00• de 4 à 10 employés CHF 200.00• de 11 à 30 employés CHF 600.00• de 31 à 50 employés CHF 720.00• de 51 à 100 employés CHF 900.00• Plus de 101 employés CHF 2'000.00
Autre activités soumises À émolument	Art 3 ¹ Le tarif horaire est de : <ul style="list-style-type: none">• CHF 90.00
Amende	Art. 4 Se fondant sur l'art. 42 du même règlement, le Conseil communal fixe le montant des amendes suivant pour le dépôt des sacs à ordures non taxés ou tout déchet sur les points de collecte ou hors des points de collecte :

Volume	Sur les points de collecte	Hors des points de collecte
de 0 à 110 litres	de CHF 100 min. à CHF 1'000.00 max.	de CHF 100 min. à CHF 2'000.00 max

de 111 à 1'000 litres	CHF 2'500.00	CHF 3'500.00
Plus de 1'001 litres	CHF 4'000.00	CHF 5'000.00

Entrée en vigueur

Art. 5

¹ Le présent règlement entre en vigueur avec effet rétroactive au 1er janvier 2015.

² Dès son entrée en vigueur, il abroge toutes les prescriptions antérieures qui lui sont contraires.

Bévilard le 28 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le secrétaire :

P. Annoni

T. Lenweiter

Certificat de dépôt public

Le secrétaire communal certifie que le présent règlement tarifaire a été déposé publiquement dans les locaux de l'administration communale du au, pour que chacun puisse en prendre connaissance. Le dépôt a été publié conformément aux prescriptions.

Bévilard le :

Le secrétaire communal

T. Lenweiter